



00002 AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET  
N° /AAMI/MINEPDED/DAG/SDBMM/SM/2022 DU

21 JAN 2022

POUR LA CONSTITUTION DE LA LISTE RESTREINTE DES CABINETS D'ETUDES DEVANT  
PARTICIPER A L'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL RESTREINT POUR LE RECRUTEMENT  
D'UN CONSULTANT EN VUE DE L'ETUDE DIAGNOSTIQUE DE LA QUALITE DE L'AIR DANS  
LES VILLES DE DOUALA ET YAOUNDE.

## 1. CONTEXTE

Dans le cadre de l'élaboration et la mise en œuvre de la politique du gouvernement en matière d'environnement et de la protection de la nature, dans une perspective de développement durable. Le Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable, lance le présent Appel à Manifestation d'Intérêt, pour la constitution de la liste restreinte des cabinets d'études devant participer à l'appel d'offres international restreint pour l'étude diagnostique de la qualité d'air dans les villes de Douala et Yaoundé.

En effet, l'objectif globale de la prestation est de réaliser une étude diagnostique de la qualité de l'air dans les villes de Douala et de Yaoundé en vue de protéger l'environnement et la santé humaine.

De façon spécifique, il sera question de :

- Faire un état des lieux de la qualité de l'air ;
- Evaluer l'impact de la qualité de l'air sur l'environnement et santé humaine ;
- Élaborer un plan d'action pragmatique pour la réduction des émissions atmosphériques et la gestion de la qualité de l'air dans chaque ville.

## 2. PARTICIPATION

La participation à cet appel à manifestation d'intérêt est ouverte à toute société, entreprise, Bureau d'études installés au Cameroun ou ailleurs et ayant une expérience avérée dans le domaine faisant l'objet de la consultation.

### 3. FINANCEMENT

La présente activité est financée par le Budget du Compte Spécial d'Affectation du Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable (MINEPDED).

### 4- CONSTITUTION DU DOSSIER

Le dossier de manifestation présenté en un volume avec intercalaires comportera les pièces administratives et techniques suivantes :

#### a) Pièces administratives :

- Une lettre de motivation dûment signée par le représentant légal de l'entreprise ;
- Une attestation de non exclusion des marchés publics délivrée par l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) ;
- Une attestation de non redevance ;
- Une attestation de domiciliation bancaire ;
- Une attestation de localisation ;
- Une copie du registre de commerce.

#### b) Pièces techniques :

- Une note de présentation de la structure (plaquette, personnel, patrimoine, standing, etc.) ;
- Les CV dûment datés et signés des principaux responsables de l'entreprise, assortis des copies certifiées des diplômes ;
- Les références pertinentes des trois dernières années assorties des pièces justificatifs (Extraits des contrats, lettres commandes, marchés, attestations de service fait, procès-verbaux de réception etc.) ;
- Les moyens logistiques et matériels ;
- Tout autre atout de son choix

### 4. DATE ET LIEU DE DEPOT, PRESENTATION.

Les dossiers, rédigés **en français ou en anglais** en six (6) exemplaires dont un (1) original et cinq (5) copies marquées comme tels, devront être déposés **sous pli fermé** au Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable sis à l'Immeuble Ministériel N°2, 7<sup>ème</sup> étage, porte 704 ou 708, au plus tard le 2/3/2021 à 15 heures.

Les enveloppes devront porter la mention « APPEL A MANIFESTATION D'INTERET N°  
000/2021/AAMI/MINEPDED/DAG/SDBMM/SM/2022 DU 2/3/2021 »

**POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT EN VUE DE LA REALISATION DE L'ETUDE  
DIAGNOSTIQUE DE LA QUALITE DE L'AIR DANS LES VILLES DE YAOUNDE ET DE DOUALA »**

### 5. CRITERES D'EVALUATION ET DE SELECTION

Les dossiers seront évalués suivant les critères éliminatoires et essentiels suivants :

#### Critères éliminatoires :

- Absence d'une pièce demandée ;

- Pièces administratives invalides ;
- Fausses déclaration ou pièces falsifiées ;
- Note technique inférieure à 70% ;

#### Critères essentiels

- Présentation générale de l'offre du candidat (10 points).
- Expérience générale dans le domaine des services et prestations intellectuelles (références assortis de justificatifs), 10 points par référence, soit 40 points au total ;
- Expérience spécifique dans le domaine de la qualité d'air (références assortis de justificatifs), 10 points par référence, soit 40 points au total.
- Les moyens logistiques et matériels (10points).

#### **6. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus au Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable sis à l'Immeuble Ministériel N°2, 7<sup>ème</sup> étage, porte 704 ou 708.

